

PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70
**PARAFFINE
ALIMENTAIR**
1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification du produit	: Solide.
Nom commercial	: PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70
Usage	: Industriel.
Identification de la société	: COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE 145 rue de Paris FR- 93013 Bobigny cedex FRANCE T: +33 (0)1 48 43 33 04
N° de téléphone en cas d'urgence	: ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59
Nom et fonction de la personne responsable	: Munier - ll.munier@interchimie.fr

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Symptômes liés à l'utilisation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
- Inhalation	: Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire.
- Contact avec la peau	: Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves.
- Ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.
Note	: Code sécurité sociale Maladies professionnelles : 36 si inhalation de brouillards

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants : Ce produit n'est pas dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	Classification
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	:	8002-74-2	232-315-6	232-315-6	

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours	: Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- Inhalation	: L'inhalation de fumées ou de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau	: Consulter immédiatement un médecin. Les brûlures par contact avec des produits chauds ou très froids seront rincées durant 15 minutes à l'eau froide sous faible pression.
- Contact avec les yeux	: Consulter immédiatement un médecin. Les brûlures par contact avec des produits chauds ou très froids seront rincées durant 15 minutes à l'eau froide sous faible pression.
- Ingestion	: Consulter un médecin si une indisposition se développe. Ne pas faire vomir.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produits de combustion dangereux	: La décomposition thermique génère : CO,CO2, gaz de combustion
- Agents d'extinction appropriés	: Mousse. Sable. Poudre. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
Incendies avoisinants	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Procédures spéciales	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Utiliser une protection respiratoire recommandée.

PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70
PARAFFINE ALIMENTAIRE
6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	: Les épandages peuvent être glissants.
Précautions générales	: Aérer la zone.
Précautions pour l'environnement	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Méthodes de nettoyage	: Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Général	: Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. Les épandages peuvent être glissants.
Stockage	: Solid : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Liquid : Conserver à une température ne dépassant pas Melting point + 20°C
Stockage - à l'abri de Manipulation	: Agents oxydants forts. Intempéries. : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle	: Mêmes mesures de sécurité qu'avec un produit chimique.
- Protection respiratoire	: En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.
- Protection de la peau	: Porter un vêtement de protection approprié si le produit est manipulé à chaud.
- Protection des yeux	: Lunettes.
VME - France [mg/m³]	: 2
TWA [mg/m³]	: 2

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C	: Solide.
Etat physique	: (80 °C) Liquide.
Couleur	: Blanc(he).
Odeur	: A peine perceptible.
pH	: Non applicable.
Changement de l'état physique	: >= 320 (ASTM D1160)
Zone de fusion [°C]	: Entre 49,5 - 52,5 (grade 50/52) NF T 60-103 et 68 - 70,5 (grade 68/70) NF T 60-103
Point de décomposition [°C]	: > 380
Masse volumique [kg/m3]	: Environ 900 (20 °C) Environ 770 (80 °C)
Pression de vapeur [20 °C]	: < 0,01 hPa
Viscosité	: < 9 mm2/s (100 °C) (NF EN ISO 3104)
Solubilité dans l'eau	: Insoluble. = < 1mg/l
Solubilité	: Solvants organiques.
Point d'éclair [°C]	: >= 200 >= 240 selon les grades (NF T 60-103)
Temp. d'autoinflammation [°C]	: >= 310
Limites d'explosivité inférieures [%]	: > 15 g/m3 (poussière / poudre)
Limites d'explosivité supérieures [%]	: > 1000 g/m3 (poussière / poudre)



PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70

PARAFFINE
ALIMENTAIR

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter : Agent oxydant.
Conditions à éviter : Rayons directs du soleil.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Sur le produit : N'est pas supposé toxique.
- Inhalation : L'inhalation de fumées ou de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : > 5000
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : > 2000
Irritation de la peau (lapin) : Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves.
 N'est pas supposé irritant.
Irritation des yeux (lapin) : N'est pas supposé irritant.
 Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves.
Sensibilisation : Aucun risque de sensibilisation.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.
Biodégradation [%] : Le produit est biodégradable. (OECD 301B)

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
N° de déchet industriel : code CED 05 01 06; 07 01 99; 12 01 12

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information générale : Non classifié.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole(s) : Aucun(e).
Phrase(s) R : Aucun(e).
Phrase(s) S : Aucun(e).
Enregistrements : AICS (the Australian Inventory of Chemical Substances) en Australie n° 8002-74-2
 DSL (Domestic Substances List) au Canada n° 8002-74-2
 ECL (Existing Chemical List) en Corée :
 NEPA (National Environmental Policy Act) en Chine
 ENCS (Existing & New Chemicals Substances) au Japon : MITI
 PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances) aux Philippines
 TSCA (Toxic Substances Control Act) aux USA n° 8002-74-2
 BAG-T en Suisse

16 AUTRES DONNÉES

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les

**PARAFFINE ALIMENTAIRE 50/52 A 68/70****PARAFFINE
ALIMENTAIR**

conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document